



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)**

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 31 mai 2023 à 20h30

Veillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 24 mai 2023

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



ORDRE DU JOUR

1. Habitat / Elaboration du futur programme local de l'habitat 2023-2028 / Arrêt du projet
2. Enfance jeunesse / Projet Educatif Local (PEL) / Délibération
3. Enfance jeunesse / Renouvellement du Projet Educatif du Territoire (PEDT) et du Plan Mercredi / Délibération
4. Enfance jeunesse / Réalisation d'un livre pour l'ALSH / Vote du tarif / Délibération
5. Avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'unité de gestion Vilaine Ouest / Délibération
6. Equibreizh / Inscription de nouveaux sentiers ou à la modification de sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) / Acceptation
7. Urbanisme / Représentation de la commune à la commission d'appel d'offres de Territoires / Délibération
8. Personnel communal / CDG 35 / Risque prévoyance / Délibération
9. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)

donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 31 mai 2023

- de prendre part à toutes les délibérations.

- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.